Le texte officiel de la nouvelle Loi sur les Loyers

Nous poursuivons la publication des principaux articles de la nouvelle loi applicable depuis le 1er juillet et auxquels nos lecteurs pourront utilement se référer.

Les modalités de prorogation

Article 5. — *Le droit à la prorogation n'est pas opposable* au propriétaire de nationalité française qui, ayant acquis un immeuble ou une partie d'immeuble par acte ayant date certaine avant le 1er mars 1926, voudra occuper par lui-même cet immeuble ou une partie de cet immeuble.

Toutefois, lorsqu'il sera établi par l'occupant que le propriétaire invoque le droit de reprise non pas pour satisfaire un intérêt légitime, mais dans l'intention de nuire à l'occupant ou d'éluder les dispositions qui régissent la détermination du prix du loyer, les juges devront refuser au propriétaire l'exercice de ce droit.

De même, le droit à la prorogation n'est pas opposable au propriétaire, remplissant les conditions visées au paragraphe 1er qui justifiera d'un motif légitime pour faire occuper l'immeuble ou une partie de l'immeuble par ses ascendants ou descendants ou par ceux de son conjoint vivant ou devant vivre séparément d'avec lui. Le droit de reprise, tel qu'il est prévu aux alinéas précédents, sera accordé dans les mêmes conditions au propriétaire de nationalité française qui a acquis un immeuble ou une partie d'immeuble par acte dont la date certaine se place entre le 1er mars 1926 et le 1er juin 1929 : néanmoins, ce droit ne pourra être exercé qu'à partir soit du 1er juillet 1929, soit du 1er juillet 1930, soit du 1er avril 1931, pour les locaux dont le retour au droit commun était prévu par ces dates.

Le propriétaire de nationalité française, dont l'acquisition à titre onéreux est postérieure au 1er juin 1929, ne pourra bénéficier du droit de reprise qu'à la condition de mettre préalablement à la disposition du locataire un local d'habitation répondant sensiblement par sa surface, par son prix et par sa situation, aux mêmes besoins que celui dont il veut reprendre l'usage.

Il en sera de même jusqu'à la date à partir de laquelle pourra être exercé son droit de reprise, tel qu'il est défini aux alinéas précédents, pour le propriétaire de nationalité française qui a acquis les locaux entre le 1er mars 1926 et le 1er juin 1929.

Le droit reconnu au propriétaire par les alinéas précédents ne pourra porter que sur les locaux servant exclusivement à l'habitation et ne pourra s'exercer qu'une seule fois au profit de chacun des bénéficiaires ci-dessus énoncés, quelles que soient la date de l'exercice de ce droit et la loi en vertu de laquelle il a été exercé.

Le propriétaire qui voudra bénéficier du droit de reprise devra prévenir, suivant les usages des lieux et au moins six mois à l'avance, par acte extrajudiciaire, le locataire dont il se propose de reprendre le local. Ledit acte devra, en outre, et à peine de nullité, quand le propriétaire exercera le droit de reprise en vertu du troisième paragraphe, indiquer avec précision le ou les motifs légitimes qui justifient l'exercice dudit droit.

Pour les congés donnés après le 1er juillet 1929, le locataire qui entendra contester la légitimité du ou des motifs invoqués, devra, à peine de forclusion, saisir de sa contestation le juge compétent dans le délai de trois mois à dater de la réception du congé qui devra mentionner nettement ce délai de forclusion à peine de nullité.

Le juge doit toujours apprécier la légitimité du ou des motifs au jour de la signification du congé.

Article 6 (6e alinéa). — Ascendants dont tous les enfants sont morts pour la France ou avant recueilli la veuve ou les enfants de militaires ou de marins morts pour la France.

9e alinéa (nouveau). — Le droit de reprise ne sera pas non plus opposable au titulaire de la carte du combattant, pourvu si le propriétaire, son conjoint, ses enfants et les conjoints de ceux-ci non séparés de corps, ou ascendants ou descendants, ou ceux de son conjoint, sont eux-mêmes titulaires de cette carte.

Cependant, le propriétaire rentrant dans une des catégories définies aux alinéas 2, 3, 4, 5, 7, ci-dessus, et celui qui aura lui-même subi, comme locataire, le droit de reprise de son propriétaire pourront exercer leur droit de reprise à l'encontre d'un locataire titulaire de la carte du combattant, si celui-ci ne rentre pas lui-même dans une des catégories susvisées.

10e alinéa (ancien 9e alinéa complété). — Ces exceptions ne seront pas opposables non plus, d'une part, aux fonctionnaires ou agents civils ou militaires de l'Etat, des départements et des communes, d'autre part, aux employés logés par l'administration dont ils dépendent, justifiant les uns et les autres de leur admission à la retraite, n'ai eu propriétaire de nationalité française, chef de famille ne possédant qu'une seule maison acquise avant la promulgation de la présente loi qui voudra occuper en totalité par lui-même et sa famille. — (A suivre).

Pour les cabaretiers

Le syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Lille et sa banlieue nous communique : « En réponse aux nombreuses demandes de renseignements qui lui parviennent, concernant le vote récent de la nouvelle loi sur les loyers, le syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Lille et de sa banlieue informe les membres de la corporation que cette disposition législative ne vise que les locaux d'habitation, ou à usage professionnel, n'ayant aucun caractère commercial ou industriel.

» Par conséquent, la nouvelle loi n'apporte, pour les commerçants, aucun changement à la législation actuelle, tant au point de vue de la propriété commerciale, qu'à celui de la fixation du taux du loyer, deux questions qui restent toujours à l'ordre du jour des organisations commerciales en général et qui forment la base de leurs revendications ».

Le valet de chambre qui vola pour plusieurs millions de bijoux a été arrêté

Les inspecteurs de la police parisienne ont arrêté hier matin, au Havre, à l'arrivée du paquebot « Ile-de-France », le valet de chambre qui déroba pour plusieurs millions de francs de bijoux et d'objets d'art, à Paris. Il s'agit du nommé Charles-Jacques Bourbe, né le 25 octobre 1900, à Montluçon.

C'est en s'engageant sous de faux noms qu'il vola 400.000 francs de bijoux à M. Godillot, puis 3 millions au marquis de Ganey et 600.000 francs à Mme Jeanne Marnac.

Les faux et escroqueries d'un agent d'affaires de Dunkerque jugé par les Assises du Nord

C'est une affaire de faux et usage de faux qui est venue hier mercredi, devant le Jury du Nord.

L'inculpé, Joseph Roubaud, est un homme de 30 ans. Correct dans son pardessus mastic, il observe une attitude modeste et répond avec un tantinet de gêne, à l'interrogatoire d'identité, formalité préliminaire des débats.

Puis, il écoute, les yeux fixés à terre, l'acte d'accusation, qui rappelle les diverses créations d'agences d'affaires, de sociétés, etc., dans lesquelles il se signala par des faux, usage de faux et abus de confiance, causant à ses victimes un préjudice d'environ 160.000 francs. Le 1er juin 1929, il fut condamné à dix-huit mois de prison, pour émission de chèques sans provision.

La cour d'assises a jugé, hier, Roubaud pour trois affaires de faux et abus de confiance, qui se déroulèrent à Dunkerque. L'agent d'affaires prêta à deux clients différents : au 1er, 8.000 francs ; au 2e, 10.000 fr. et falsifiant leurs traites, leur fit réclamer 15.000 francs à l'un et à l'autre ; pour un troisième client, il établit faussement pour 15.000 francs de traites également, et tenta de s'en servir pour régler ses créances.

Le verdict

Après réquisitoire de M. l'avocat général Floriet et plaidoiries de Mes Delmotte et Ribet, le jury rapporta un verdict affirmatif, mais avec circonstances atténuantes.

En conséquence Roubaud fut condamné à deux ans de prison et à cent francs d'amende.

Les funérailles de M. Wauters ancien Ministre Belge

100.000 personnes ont participé à la cérémonie de Bruxelles

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

La mort de M. Wauters, directeur du journal « Le Peuple », de Bruxelles, et ancien ministre socialiste du Travail, a provoqué un véritable deuil national en Belgique. Dans le Borinage, des usines et des charbonnages ont chômé mercredi. Les Conseils provinciaux ont décidé de ne pas siéger hier et la ville de Mouscron a donné le nom de Wauters à une rue de la Cité.

L'exposition du corps

Mercredi matin, le corps a été exposé à la Maison du Peuple de Bruxelles, dans une chapelle ardente ornée de tous les drapeaux rouges du parti. Une montagne de couronnes et de gerbes de fleurs s'amoncelaient autour du cercueil.

La foule a été admise à défiler. On peut évaluer à 30.000 le nombre des personnes qui, de 10 heures du matin à 13 heures, passèrent devant le cercueil.

Le Roi avait envoyé son aide de camp à la Maison du Peuple pour saluer la dépouille mortelle. MM. les ministres Jaspar, Janson, Hymans, Heymans, Baens ; M. Franck, gouverneur de la Banque Nationale ; M. Theunis, ancien premier ministre, sont venus s'incliner devant le corps de leur ancien collègue.

Les discours

A 13 heures 13, des discours ont été prononcés par M. Vandervelde, au nom du Parti ouvrier ; M. Debrouckère, au nom de la Presse socialiste et du Syndicat des journalistes socialistes ; Mme Spaak, au nom des femmes socialistes ; MM. Mertens, au nom des Syndicats ; Joniaux, au nom des Mutualités ; M. Bertrand, au nom des Coopératives ; M. Hallet, au nom du groupe parlementaire socialiste, etc.

Dans l'assistance, on remarquait, notamment : MM. Roger-Salengro, député-maire de Lille ; Delcourt, député-maire de Condé ; Paul Faure, député ; Cirtiles, député socialiste allemand ; Delzant, représentant la C. G. T. française, etc.

Quand le cortège s'est mis en route, des gardes rouges ouvraient la marche et l'Harmonie de la Maison du Peuple précédait le corbillard. Le deuil était conduit par les gendres et les frères du défunt, puis venaient les enfants du peuple portant des couronnes ; la foule suivait, enfin, plus de 1000.000 personnes ont participé aux funérailles.

A Waremme

Le corps a été conduit à Waremme, ville dont le défunt était député.

A l'entrée de Waremme, le corps a été reçu par l'Administration communale et par les socialistes de la ville. Il a été conduit à la Maison du Peuple, que M. Wauters avait fondée. Il a été exposé de même qu'à Bruxelles et la foule a été admise à défiler devant le cercueil hier soir déjà. Jeudi matin, le défilé reprendra et les funérailles à Waremme auront lieu jeudi à 4 heures. On s'attend à des funérailles aussi imposantes qu'à Bruxelles, car M. Wauters était très aimé et tout le pays industriel de Liége y assistera.

Une excursion de la Société des Agriculteurs du Nord

Elle aura lieu à Wagnonville le dimanche 7 juillet

La Société des Agriculteurs du Nord ira en excursion le dimanche 7 juillet prochain à l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville, près de Douai.

L'ordre du jour de la réunion qui aura lieu comporte :

Démonstration chimique en vue de la recherche de l'acidité d'une terre. Causeries par les Professeurs de l'Ecole sur des questions d'actualité. Visite de l'Exploitation Agricole.

Des démarches sont faites en vue de l'organisation d'un service d'autobus. Un déjeuner suivra la réunion et aura lieu vers 13 h., à l'hôtel du Grand Cerf, rue Saint-Jacques à Douai. Le prix de ce repas est fixé à 30 fr. Les membres qui désirent y participer sont priés d'envoyer leur adhésion au Secrétariat de la Société des Agriculteurs du Nord, 15, rue des Vieux-Murs, à Lille.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE WAGNONVILLE

La réunion des Anciens Elèves se tiendra à l'école à 10 h. 45, le dimanche 7 juillet prochain. Un déjeuner aura lieu ce jour-là, vers 13 heures, à l'Hôtel du Grand-Cerf, à Douai, et réunira les membres de la Société des Agriculteurs du Nord et ceux de l'Association (Prix : 30 fr).

Les anciens élèves désirant y participer sont priés d'envoyer leur adhésion, soit à M. Jean de Manheulle, 230, rue de Lille, à Lens (Pas-de-Calais), soit à M. Paul Belle, à Doriguies (Nord).

Le terrible drame d'Haubourdin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est que son ex-amie, Rosalie Martinache, n'avait pas vu ce mariage d'un très bon œil et elle poursuivait constamment son ancien amant, cherchant à le ramener auprès d'elle.

Ne pouvant résister à ces instances, Coppens quittait une première fois le domicile conjugal, trois mois après son mariage.

Il revint au bercail, mais pour partir une seconde fois, cela il y a 15 jours.

Prétendant ne pas trouver de logement, il réintégra à nouveau le domicile de ses beaux-parents.

Pour les enfants, chaque fois on le pardonnait. Il y eut bien quelquefois de vives discussions entre les deux époux, mais jamais Coppens n'avait levé la main sur sa femme, et on était loin de pressentir l'horrible drame qui allait attrister toute une famille.

« Je veux partir !... »

Mercredi matin, Coppens partit comme d'habitude à son travail. Vers 10 h. 45, Mme De Backer mère, se trouvait dans sa cuisine, lorsqu'elle vit rentrer son gendre.

— Je viens chercher mes vêtements, dit-il ; je veux partir !...

— Viens ce midi, quand tout le monde sera là, répondit la vieille femme, tu les auras...

Coppens demanda où était son épouse. Comme on lui répondit qu'elle était occupée à faire la lessive, le Belge se précipita vers la buanderie en brandissant un couteau.

Le meurtrier poursuit sa victime

Voyant son mari menaçant de la frapper avec son arme, Victorine se sauva, affolée, par le couloir et courut dans la rue, suivie par Coppens.

Un passant, M. Gustave Salangre, témoin de la scène, voulut empêcher Coppens de commettre son crime. Mais, toujours de plus en plus menaçant, le Belge se rua alors vers M. Salangre, si bien que celui-ci dut faire un écart pour ne pas être atteint d'un coup de couteau.

Reprenant sa course, Coppens rattrapa sa femme, qui avait parcouru une soixantaine de mètres. Comme une brute, il lui porta trois coups de couteau dans le dos, à hauteur des reins. Sa victime s'étant retournée, il lui porta un quatrième coup de son arme à l'abdomen.

Puis, il poursuivit sa route.

La mère de Victorine De Backer, qui, impuissante, avait assisté au drame, accourut au secours de sa fille, qui s'était affaissée sur le trottoir. Aidée de M. Salangre, elle la ramena à son domicile. En cours de route, la blessée ne cessait de dire : « Je vais mourir... ».

M. le docteur Chérisier, appelé à donner ses premiers soins, fit un premier pansement et ordonna le transfert de la blessée d'urgence à l'Hôpital-Hospice.

« J'ai tué ma femme ! »

Son coup fait, Coppens s'était tout simplement rendu à la gendarmerie, où il se constitua prisonnier au chef de brigade Delrue en déclarant : « J'ai tué ma femme ».

Le chef Delrue alla aussitôt au cabaret du « Retour des Jardiniers », où il fit une première enquête.

Le chef de brigade se dirigea ensuite vers l'Hôpital, pour recueillir les déclarations de la victime. Après avoir narré la scène que nous relatons ci-dessus, la pauvre femme déclara que c'est par jalousie que son mari voulait la tuer.

La blessée, dont l'état laisse peu d'espoir, fut ensuite laissée entre les mains de M. le docteur Hieulle, qui pratiqua l'opération de la laparatomie.

La descente du Parquet

Prévenu dans le courant de l'après-midi, le parquet, représenté par MM. Dardot, substitut du Procureur de la République ; Glorian, juge d'instruction et Lebrun, greffier, se transporta à Haubourdin pour la reconstitution du drame.

Quand le meurtrier fut ramené entre les gendarmes, « Au Retour des Jardiniers », Mme De Backer, voulait faire un mauvais parti au meurtrier de sa fille et on eut toutes les peines pour la calmer.

Disons, en passant, que Mme De Backer, mère, a élevé sept enfants.

L'interrogatoire du criminel

M. Glorian, procéda à l'interrogatoire de Coppens. Celui-ci s'obstina à ne pas dire les véritables raisons de son crime.

Il prétendit qu'il frappa sa femme parce que celle-ci ne voulait pas lui remettre ses vêtements.

Mais des renseignement recueillis, on apprit que Coppens avait rencontré la veille, son ancienne amie Rosalie Martinache, et que c'est sans doute, cédant une fois de plus aux instances de cette dernière, qu'il voulait se remettre en ménage avec elle.

C'est le seul motif plausible qui ait pu pousser Coppens à se débarrasser de sa femme.

A 21 heures, le meurtrier réintégrait la gendarmerie et les magistrats se rendirent ensuite à l'hôpital, mais l'état de le victime s'étant de plus en plus aggravé, ils se retirèrent sans avoir pu l'entendre.

Une maison prédestinée

Pendant que se déroulaient les opérations de justice, une foule de curieux s'était amassée devant le cabaret De Backer. Aucune animosité ne se manifesta ni contre le meurtrier, ni contre la victime.

Le public se rappela qu'en 1912, un drame se déroula déjà au 163, de la rue Auguste-Potié. Un soldat nommé Allard tua à coups de sabre son amie, Madeleine Samyn, puis il alla se noyer dans le canal. G. D.

Une visite à la Centenaire de Givenchy-lez-La Bassée

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

C'est au cœur d'une culture plantureuse que découvre un des bras du canal d'Aire à La Bassée, au centre de la petite commune de Givenchy, âprement défendue pendant la guerre par nos alliés britanniques, que nous avons hier rendu visite et adressé les compliments du « Réveil du Nord » à une brave habitante, Mme Virginie Bouchez, dont les cent deux années seront révolues aujourd'hui 4 juillet 1929.

Un bon accueil

C'est à Givenchy même que naquit Mme Bouchez le 4 juillet 1827. C'est là qu'elle a vécu laborieusement de longues années aux travaux de la ferme. C'est à la ferme de son petit-fils, M. Fernand Pinte, qu'elle coule des jours calmes et heureux. Prévenue de notre visite, elle nous reçoit dans une vaste chambre où elle se promène à pas menus. Le visage tanné, ridé, laisse percer un regard vif. Un bonnet de dentelles noires avec brides l'encadre coquettement. Aux compliments que nous lui adressons, Mme Bouchez répond avec effusion, nous tendant deux mains noueuses endurcies au travail.

Une carrière chargée

Malgré une légère surdité, — on n'en voudrait pas moins à cet âge, — la conversation s'engage, et ainsi qu'il est constant chez les personnes âgées, ce sont les vieux souvenirs d'un autrefois lointain qui remontent à la surface.

— Eh oui, nous dit-elle, j'ai connu Givenchy avec des maisons faites de torchis et de chaume. La principale pièce était l'écurie, et le reste, c'est-à-dire l'habitation, une simple annexe, envahie par l'odeur des bêtes. On conduisait son beurre et ses œufs au marché en portant de lourds paniers, campés sur la hanche droite. Les voitures à âne étaient très rares, c'était un luxe ; d'ailleurs, il n'y avait pas de chemins, et quand il pleuvait, on glissait dans la boue argileuse. Quel changement, quel changement...

Nous n'osons insister, car nous ne voulons pas fatiguer notre aimable interlocutrice, mais son petit-fils veut bien satisfaire notre insatiable curiosité, et longuement il nous parle de « grand'mère », des histoires qu'elle aimait à raconter il y a quelque temps encore, sur la guerre de Crimée, la Révolution de 1848, la famine qui suivit, la campagne de 1870, etc...

— Mais comment se nourrit Mme Bouchez ? demandons-nous ensuite.

— Grand'mère mange et boit comme vous et moi, répond le petit-fils : du pain, des pommes de terre, de la viande, de la bière, du café, du lait ; beaucoup de lait battu. Vous voyez, elle en a constamment un pot à côté de son lit, et le dimanche il lui faut son verre de vin blanc...

Elle va, elle vient, courbée sous le poids des années et du travail fourni ; elle s'occupe encore, soigne très attentivement mon bébé de deux mois, qu'elle chérit ; — elle seule a le don de le faire dormir, — va « marauder » des fruits au jardin, questionne sur le rendement des cultures et coud encore sans lunettes !

Mme Bouchez s'étonne elle-même de se trouver si bien portante et, récemment encore, à M. le curé qui venait lui rendre visite, elle l'accueillit en ces termes : « Dites, Monsieur le Curé, il doit y avoir quelque chose de détraqué là-haut, car on oublie certainement de m'y appeler ».

Voilà qui peut s'appeler un bon moral pour une centenaire. R. L.

Un affreux accident aux Usines de Denain-Anzin

Vers 8 heures, un jeune ouvrier de Fenain, Charles Bogaert, âgé de 23 ans, dont les parents demeurent rue Jules-Guesde, employé à la fonderie installée sur le territoire d'Escaudain, de la Société de Denain-Anzin, fut atrocement brûlé par des jets de vapeur à la tête et le buste. L'infortuné jeune homme est décédé après d'horribles souffrances, à 3 heures du matin, à l'infirmerie où il avait été transporté.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 4 Juillet

Soleil : Lever à 5 h. 54 ; coucher à 19 h. 55.
Lune : Lever à 1 h. 18 ; coucher à 17 h. 43.
Aujourd'hui : Ste-Berthe. Demain : Ste-Zoé.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 juillet 1929, à 18 heures :

Baromètre : 755 mil. 8 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 8.

Thermomètre : Fronde 21 ; minima 13,7 atteint à 5 h. 30 ; maxima 24,5 atteint à 14 heures.

Etat hygrométrique : 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 27 mil. ; Direction du vent : Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du Ciel : nuageux.

Temps probable pour jeudi : doux, quelques pluies.

Office National. — Région Nord : Temps orageux, ciel couvert à très nuageux, averses ou orages épars, vent de Sud à 6 m. Température stationnaire.

MARIAGE. — On annonce le mariage de Mlle Simone Arlaut, de Rosendael, avec M. Marcel Hovsere, de Loos-lez-Lille. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 13 juillet, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, à Rosendael.

LE DEPART DU GENERAL LACAPELLE. — M le général Lacapelle a quitté Lille hier à 14 h. 14 pour rejoindre son nouveau poste à Metz. De nombreux officiers avaient tenu à accompagner jusqu'au train Mme et M. Lacapelle. M. Langeron, préfet du Nord, était représenté par M. Régnier, président du Conseil de Préfecture, et M. Bailly, chef de Cabinet.

NOMINATION. — Sur la proposition du docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, à Paris, le docteur Anderson vient d'être nommé sous-directeur de l'Institut Pasteur de Tunis.

Calaisien d'origine, le docteur Anderson est le neveu de Mlle Swirl, la regrettée sage-femme de la Maternité de Calais, ex-doyenne des sages-femmes de France, décédée l'an dernier au cours d'un voyage à Fives-Lille.

DISTINCTION. — M. Louis Cordonnier, l'éminent architecte lillois, président de l'Académie des Beaux-Arts, Officier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé commandeur de l'Ordre National polonais « Polonia Restituta ».

M. le Président de la République de Pologne a tenu, à cette occasion, à remettre lui-même à M Cordonnier les insignes de cette haute distinction.

LA JOURNÉE SPORTIVE

CYCLISME

Le Tour de France Cycliste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sur la classique route de Paris-Brest et retour, Paul Le Drogo et son frère Ferdinand s'échappèrent et arrivèrent à Saint-Brieuc avec trois minutes d'avance sur le gros du peloton, emmené par Leducq. A la sortie de la ville, Ferdinand Le Drogo, accidenté, était rejoint, et son frère, peu après, se laissait « absorber » également.

A partir de ce moment, l'imposant groupe bariolé mena un train quelconque, grimpant les côtes en utilisant la route dans toute sa largeur, et même, Gréau, qui était parti sans grande conviction, apparut souvent le premier aux sommets des « montagnes russes », les mains en faut du guidon.

La bataille commença sérieusement un peu avant Morlaix où Paul Le Drogo « remit ça » consciencieusement et réussit à distancer ses camarades, suivi à quelques secondes par Canova et Catelan.

Après Morlaix, dans les longues côtes qui séparent cette ville de Brest, les fuyards furent rejoints par le peloton, emmené par Demuysère et Van Slembrouck.

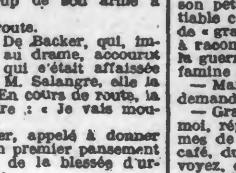

DE LANNOY
vainqueur de l'étape
Dinan-Brest

Aux environs de Landivisiau, Dewaele, De Lannoy, Orecchia et Verhaegen, s'échappèrent à leur tour. Orecchia fut décollé après Landerneau, puis ensuite ce fut Verhaegen. Les deux Belges réussirent à conserver leur avance jusqu'au vélodrome de Brest, où Dewaele, se contentant du maillot jaune, laissa gagner l'étape au sprint à son compatriote De Lannoy.

Les 206 kilomètres qui séparent Dinan de Brest ont été couverts par le vainqueur en 6 h. 45' 02", ce qui représente une moyenne de plus de 30 kilomètres à l'heure, juste assez pour éviter les départs séparés.

* * *

Comme je le disais plus haut, la course fut très dure en raison des nombreuses côtes et aussi du mauvais temps. Les Nordistes se sont, malgré tout, très bien comportés, et ce jour, c'est Preuss qui vient en tête de nos régionaux, finissant dans le peloton de tête qui se composait d'une trentaine de rouliers. Perrain est arrivé après lui, paraissant épuisé, suivi ensuite par Barthélémy, Gendrin et Clauws. Nos représentants conservent néanmoins un excellent moral, et Clauws, qui parlait d'abandonner, a repris confiance.

J'ai maintenant la nette impression que tous, sauf accident, termineront la formidable randonnée.

Gendrin, qui avait brisé une pédale au départ, est arrivé, malgré cet accident matériel, et ce, avec un admirable courage, à s'accrocher derrière les « as », qui eux aussi sont très fatigués, particulièrement l'équipe italienne.

Cette étape, très dure, m'a permis de juger la valeur de nos représentants, qui ont triomphé superbement des nombreuses difficultés du parcours. Je puis vous affirmer que s'ils continuent ainsi, vous pourrez les applaudir tous lors de leur passage dans nos régions.

Jean DESMARET

LE DÉPART

Le matin, dès huit heures trente, les coureurs qualifiés viennent, isolés ou par petits groupes, signer la feuille de contrôle.

Parmi eux, le remarque que Clauws qui semblait sérieusement handicapé la veille, paraît en meilleure forme. Près de lui se trouve Preuss, très frais, ce qui me donne à penser qu'il fera quelque chose aujourd'hui. Au cours d'une conversation, il m'assure d'ailleurs que « ça marche très bien ». Il a bon espoir de finir le Tour et de se classer honorablement.

A heures, le starter donne le signal du départ et environ 190 coureurs qui s'en vont bon train sur la route de Lamballe au milieu d'une foule très dense qui les regarde partir avec beaucoup de sympathie.

LE CLASSEMENT DE L'ETAPE

1er. Delannoy en 6 h. 41'54" ; 2e, De Waele, même temps ; 3e, Frantz en 6 h. 45'02" ; 4e, Pélissier ; 5e, Déolet ; 6e, Decorte ; 7e, Taverne ; 8e, Demuyser ; 9e, Dossche, Chêne, Nuchard, Fontan, Verhaegen, Leducq, Verseckis, Delbecque, Joly, Bouillet, Louesse, Moineau, Buysse, Rebry, Biot, Berton, P. Magne, Godinat, Laloup, Simonin, Van Rysselbergh, Mazera, Bonduel, Preuss Van Hasselt, Van Brusene, Orrechia, Pantera, H. Magne, Cardona, H. Martin, Verdyck, Tessenti, en 6 h. 45'02" ; 45e, Grégoire en 6 h. 46'02" ; 46e, Merviel en 6 h. 46'14" ; 44e, P. Le Drogo en 6 h. 46'38" ; 45e, Hout en 6 h. 46'38" ; 46e, G. Canova ; 47e, Masson ; 48e, Martinet ; 49e, B. Faure ; 50e, Barritti ; 51e, Poupoil ; 52e, Van Slembrouck ; 53e, Geldhof ; 54e, Morel, même temps ; 55e, Aerts en 6 h. 47'35" ; 56e, Lebas ; 57e, F. Henry ; 58e, A. Denis ; 59e, Ricordon, même temps ; 60e, Perrain en 6 h. 49'34" ; 61e, F Le Drogo ; 62e, Innocenti ; 63e, Gouvert, même temps ; 64e, Van de Casteele en 6 h. 52'20" ; 65e, Ardens, Encrine, Bellenger et Touzard en 6 h. 53'17" ; 69e, Delbart en 6 h. 55'42" ; 70e, Thomas en 6 h. 59'02" ; 71e, Comparini et Prévot en 7 h. 00'35" ; 73e, Foucaux, Delbrassine, Gréau, Barthélémy et J. Canova en 7 h. 01'59" ; 79e, Boisselle en 7 h. 02'41" ; 79e, Van Massert et Drouet en 7 h. 07'37" ; 81e, Arnoult, Piocin, Plautin, G. Petit et Richetti en 7 h. 09'06" ; 86e, Zenon en 7 h. 11'00" ; 87e, Bischène en 7 h. 13'40" ; 88e, P. Denis en 7 h. 16'35" ; 89e, Crippa et Gendrin en 7 h. 17'44" ; 91e, Rovida et Werner en 7 h. 18'37" ; 92e, Souchard et Ilpide en 7 h. 23'45" ; 95e, Faillu en 7 h. 27'01" ; 96e, Bernardi et A. Léger en 7 h. 27'10" ; 98e, Teisseire en 7 h. 27'27" ; 99e, Merlot en 7 h. 28'29" ; 100e, Racko en 7 h. 30'14" ; 101e, Guillain en 7 h. 30'41" ; 102e, P. Léger en 7 h. 31'05" ; 103e, Catelan, Frapuno, Fortuno en 7 h. 34'58" ; 106e, Dodaus en 7 h. 39'50" ; 107e, Wilber et Clauws en 7 h. 40'49" ; 109e, Catalorda, en 7 h. 41'22" ; 110e, Folliot, Charton, Bartolucci et Piquot en 7 h 44'30" ; 114e, Derain en 7 h. 48'55" ; 115e, Hersart, Oudet, Kiellen et Ercolani en 7 h. 53'12" ; 119e, Della Fiffa en 7 h. 56'30" ; 120e, Bobo en 8 h. 17'32".

Il n'y a donc d'éliminés du fait de la 1e étape que les trois coureurs qui n'ont pas pris le départ : Sauvage, Matter et Gordini.

Après vérification, Jean Aerts est classé dans les 50 premiers.

La 5e Étape

BREST-VANNES (208 kilomètres)

BREST (départ)	9 h. »
Châteaulin (61 km.)	11 h. »
Quimper (98 km.)	11 h. 30
Lorient (154 km.)	12 h. 50
VANNES (208 km.)	15 h. 30

LE CLASSEMENT GENERAL

Voici le classement général après la quatrième étape :

1. M. Dewaele, 23 h. 19' 09" ; 2. L. Delannoy, 23 h. 19' 58" ; 3. A. Dossche 23 h. 22' 17" ; 4. Déolet, 23 h. 22' 17" ; 5. M. Bidot, 23 h. 22' 17" ; 6. Leducq, 23 h. 23' 04" ; Godinet, N. Frantz, Ch. Pélissier, G. Rebry, V. Fontan P. Magne, J. Aerts tous mêm étempé que Leducq ; 14. H. Martin, 23 h. 23' 39" ; 15. H. Simonin, 23 h. 24' 43" ; 16. L. Chêne, 23 h. 24' 43" ; 17. Vervaecke, 23 h. 25' 15" ; 18. P. Le Drogo, 23 h. 26' 24" ; 19. J. Demuysere, 23 h. 26' 33" ; 20. C. Govaert, 23 h. 27' 26" ; 21. J. Pancera, 23 h. 27' 41" ; 22. A. Magne, 23 h. 28' 37" ; 23. P. Verhaeghen, 23 h. 30' 36" ; 24. O Taverne, 23 h. 30' 36" ; 5 R. Grégoire 23 h. 31' 36" ; 26. M. Mazeyrat, 23 h. 32' 15" ; 27. M. Orecchia, 23 h. 32' 15" ; 28. A.V. Brusene, 23 h. 34' 11" ; 29. R. Decorte, 23 h. 34' 11" ; 30. J. Moineau, 23 h. 34' 34" ; 31. M Pomposi, 23 h. 34' 43" ; 32. F. Bonduel, 23 h. 35' 22" ; 33. E. Neuhard, 23 h. 37. 21" ; 34. M. Huot 23 h. 37' 21" ; 35. A. Perrain, 23 h. 38' 39" ; 36. Masson, 23 h. 40' 48" ; 37. C.V. De Casteele, 23 h. 41' 25" ; 38. F. Bouillet, 23 h. 41' 56" ; 39. V. Hasselt, 23 h. 41' 58' ; 40. G. Laloup, 23 h. 41' 56" ; 41. S. Cardona, 23 h. 43' 06" ; 42. M. Geldhot, 23 h. 43' 26" ; 43 J. Merviel, 23 h. 46' 29" ; 44. E. Joly, 23 h. 47' 12" ; 45. L. Buysse, 23 h. 49' 07" ; 46. B. Faure, 23 h. 51' 09" ; 47. G.V. Slembrouck, 23 h. 52' 26" ; 48. A Verdyck, 23 h. 53' 45" ; 49. F. Le Drogo, 23 h. 54' 19" ; 50. D. Louesse, 23 h. 54' 50".

51. R. Bellenger 23 h. 58. 48" ; 52. J. Delbecque 23 h. 59' 26" ; 53. G. Canova 23 h. 59' 27" ; 54. V. Rysselberghe 23 h. 59' 39" ; 55. A. Barthélémy 23 h. 59' 49" ; 56. G. Berton 24 h. 02' 18" ; 57. J. Preuss 24 h. 03' 54" ; 58. H. Thomas 24 h. 06' 03" ; 59. Innocenti 24 h. 06' 30" ; 60. F. Morcels 24 h. 19' 52" ; 61. Boisselle 24 h. 20' 17" ; 62. A. Crippa 24 h. 20' 32" ; 63. R. Lebas 24 h. 25' 09" ; 64. R. Recordon 24 h. 27' 14" ; 65. Presenti 24 h. 30' 17" ; 66. C. Martinet 24 h. 30' 52" ; 67. C. Foucaux 24 h. 31' 01" ; 68. F. Henri 24 h. 31' 22" ; 69. Piocin 24 h. 37' 22" ; 70. Plaulin 24 h. 42' 55" ; 71. R. Delbrassine 24 h. 44' 25" 72. E. Gréau 24 h. 47' 10". 73. P. Delbart 24 h. 51' 21" ; 74. H. Denis 24 h. 54' 20" 75. F. Comparini 25 h. 06' 49" ; 76. A. Jordens 25 h. 08' 19" ; 77. M. Vlaslaer 25 h. 10' 12" ; 78. G. Barlitti 25 h 10' 34" ; 79. Ch. Rovida 25 h. 13' 36" ; 80. H. Touzard 25 h. 16' 06" ; 81. G. Petit 25 h. 17' 47" ; 82. J. Canova 25 h. 17' 58" ; 83. H. Prévost 25 h 20' 08" ; 84. M. Arnoult 25 h. 27' 35" ; 85. A. Dronet, 26 h. 32' 37" ; 86. E. Faillu 26 h. 33' 34" ; 87. M. Gendrin 26 h. 38' 26" ; 88. A. Encrine 25 h. 39' 00" ; 89. Richetti 26 h. 52' 54" ; 90. H. Catelan 26 h. 58' 38" ; 91. F. Gaillain 26 h. 58' 38" ; 92. E. Werner 21 h. 03' 30" ; 93. F. Ondet 26 h. 07' 19" ; 94. Bischène 26 h. 08' 31" ; 95. Delia Fina 26 h. 13' 56" ; 96. Folliot 26 h. 17' 18" ; 97. B. Wiber 26 h. 19' 39" ; 98. J. Zenon 26 h 19' 17" ; 99. Ilpide 26 h. 20' 47" ; 100. U. Meriot 26 h. 25' 33" ; 101. E. Teisseire 26 h. 40' 44" ; 102. A. Souchard 26 h. 48' 36" ; 103. Bartolucci 26 h. 56' 30" ; 104. Charton 26 h. 58' 39" ; 105. A. Léger 27 h. 05' 16" ; 106. R. Clauws 27 h. 09' 35" ; 107. P. Denis 27 h. 13' 24" 108. Bera. Ji 27 h 16' 17" ; 109. Coltalorda 27 h. 19' 11" 110. T. Racko 27 h. 19' 38" ; 111. A. Pompon, 27 h. 21' 00" ; 112. P. Léger 27 h. 27' 13" ; 113. R. Derain 27 h. 35' 09" ; 114. Ercolani 27 h. 35' 16" ; 115. P. Bobo 27 h. 44' 11" ; 116. H. Dodane 27 h. 47' 20" ; 119. A. Hersart 28 h. 05' 49" ; 120. J. Klapieu 28 h. 05' 48".

Le 9e Tourcoing-Dunkerque

Le 9e Tourcoing-Dunkerque se disputera dimanche. Cette épreuve sera disputée sous les règlements de l'U.V.F. et sera régionale. Elle est ouverte aux coureurs licenciés de l'U.V.F., Aspirants, Indépendants et Débutants toutes catégories des départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes.

Les inscriptions sont reçues au siège du V.C.T. 43, rue d'Anvers, Tourco